



**LA CHAPELLE
SUR ERDRE**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 30
Absents : 3
Pouvoirs : 2
Votants : 32

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 31 mars à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Laurent GODET, Maire.

Étaient présents :

Laurent GODET
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSE
Noëlle CORNO
Philippe LE DUAULT
Muriel DINTHEER
Laurent BREZAC
Camille BRANCHEREAU
Eric NOZAY
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD
Anne OLIVIER

Sylvie LAJEANNE
Charlotte PERCHER
Frédéric CHATELLIER
Nathalie LEBLANC
Isabelle LE HEIN
Martin MOTTET
Thérèse TRESPEUCH
Fabrice ROUSSEL
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINÉAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents :

Philippe RODRIGUES

Étaient absents excusés :

Marc FLEURY, Oscar NAVARRO

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Marc FLEURY à Katell ANDROMAQUE, Oscar NAVARRO à Denis BRIANT

Mme Nathalie LEBLANC a été élue Secrétaire de Séance.

DL_2025_03_32 - Saison artistique 2025/2026 de l'Espace culturel Capellia – Programmation et Tarification des spectacles

Mme Dintheer expose :

Avant de présenter la nouvelle saison 2025/26, voici une synthèse de la saison 2024/25 :

Le nombre d'abonnés a doublé, soit 1001 abonnés

Le montant des recettes a augmenté de 50 %

Des nouveautés : la création d'un groupe de « petits ambassadeurs » de la saison, la présentation de la saison dans divers lieux (marché / supermarchés / salles des professeurs), un plus grand éclectisme des spectacles proposés, un accueil du public repensé (convivialité, grignotage au bar)

2 250 élèves chapelains ont découvert un spectacle à Capellia, 550 ont bénéficié d'ateliers animés par des artistes au sein de leur école

Un temps fort exceptionnel autour de l'Iran, avec le spectacle 4211 km (2 molières), une exposition d'affiches d'artistes et dessinateurs de presse, un atelier d'écriture sur l'exil et un temps d'échange avec le collectif « Femmes Vie Liberté Nantes » et un reporter.

Les quatre évènements de l'été – Fête de la musique / Fête nationale / Les Rendez vous de l'Erdre / Les Rendez vous du parc - ont connu un beau succès et une belle fréquentation.

La saison 2025/2026 : les spécificités

Passage des horaires à 20h (au lieu de 20h30)

Une saison OMCRI thématique (en cours de construction)

Une année festival Saperlipupp (avril 2026)

Une présentation de la Saison aura lieu le jeudi 22 mai à 19h30 à Capellia et se distingue par les caractéristiques suivantes :

24 spectacles

3 rendez vous dans le cadre du partenariat Jazz en Phase, 2 à Capellia avec *Voyou* et *Dafné Kritharas* et 1 à la Cité des congrès avec l'Orchestre National de Jazz

2 spectacles de cirque, destinés au public famille - 1 à Capellia avec *Blizzard* et 1 sous chapiteau sur l'île de Nantes avec *Pandax*

3 rendez-vous famille pour les plus petits le samedi matin

1 rendez-vous danse dans le cadre du festival Hip OpSession avec Faraekoto

2 spectacles dans la salle Piaf, en soirée plus intimiste (concert et théâtre)

6 spectacles pour les scolaires maternelles, primaires et collèges (6ème/5ème)

Un projet commun avec la bibliothèque dans le cadre de la nuit de la lecture le 24/01 – Salle St Michel

3 propositions destinées aux retraités dont 1 un dimanche après midi

2 partenariats (achat d'un quota de billets) avec les salles d'Orvault et de Sucé sur Erdre

Il est proposé de reconduire à l'identique la grille tarifaire pour la saison 2025/26. En effet, les tarifs ont déjà connu une augmentation sur la saison 2024/25, dont notamment la création d'un tarif A+, avec un effet positif notable sur le montant des recettes encaissées sur 2024. Capellia se situe actuellement dans la moyenne haute des tarifs des salles de l'agglomération nantaise, avec le souci de se préserver du risque de perdre des spectateurs, notamment les jeunes abonnés, spectateurs de demain.

La création du tarif abonné jeune de moins de 25 ans sur la saison 2024/25 a permis aux familles de venir régulièrement à Capellia, de s'abonner, et ainsi de fidéliser ce public.

Et pour répondre à l'enjeu demandé à tous les services d'augmenter les recettes, il est proposé d'appliquer le tarif spécial A+ à deux spectacles (1 seul en 2024/25). Ce tarif exceptionnel permet de maintenir un équilibre financier raisonnable sur certains spectacles.

Grille de tarifs 2025/26 :

TARIFS	A+	A	B	C	D
Plein	35 €	26 €	21 €	16 €	12 €
Réduit, partenaire permanent *	32 €	24 €	19 €	14 €	10 €
Abonné	26 €	20 €	15 €	12 €	9 €
Très réduit **	18 €	14 €	11 €	9 €	7 €
Abonné jeune < 25 ans	16 €	12 €	8 €	7 €	6 €

* COS 44, Cartes Cezam, CCP, Tourisme et Loisir, abonnés aux salles de l'agglomération nantaise, groupe de plus de 7 personnes

** Moins de 25 ans, bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi, titulaire AAH, adhérent CartS, adhérent association OMCRI partenaire

Tarifs spéciaux :

4€ pour les écoles maternelles et primaires sur les représentations scolaires

4 € pour les structures municipales chapelaines (centre de loisirs, structures petite enfance) sur les séances TP

6 € pour les collèges et lycées sur les représentations scolaires

6 € pour les structures municipales chapelaines (jeunes du secteur J...) sur les séances Tous Publics

8 € pour les collèges et lycées sur les représentations Tous Publics – seuls seront proposés les spectacles à portée pédagogique (soit en catégorie B / C / D)

Gratuit pour les accompagnateurs de groupes (écoles / centres de loisirs / crèches ...)

5 € - Tarif unique – séances famille le samedi matin

Tarifs grignotage au bar de Capellia :

Il est proposé de conserver les tarifs ci dessous :

- 1 € confiserie
- 3 € dessert
- 5 € tartinade
- 10 € planche

Tarifs de l'action culturelle :

	Tarifs de l'action culturelle
Stage de pratique artistique sur un week end – pour 1 personne	40 € sous condition d'avoir acheté une place de spectacle
Stage de pratique artistique sur 1 journée – pour 1 personne	20 € sous condition d'avoir acheté une place de spectacle
Atelier de pratique artistique de format court (1h à 3h) – atelier parent / enfant Rencontre d'artiste / bord de scène / échauffement du spectateur	Gratuité sous condition d'avoir acheté une place de spectacle

DATE	SPECTACLE	TARIF	GENRE
Jeudi 9 octobre 2025 à 20h	Henri Salvador est un voyou	A	Concert
Du 4 au 22 octobre 2025 Partenariat cirque sous chapiteau – Ile de Nantes	Pandax – Cirque La Compagnie	28 € (tarif plein) 24 € (tarif réduit) 22 € (abonné) 12 € (tarif TR) 9 € (abo jeune et TSR)	Cirque
Lundi 13 octobre 2025 Partenariat Jazz en phase A la Cité des congrès - Nantes	Orchestre National de Jazz	22 € (abonné) 9 € (abo jeune)	Concert jazz
Mardi 14 et mercredi 15 octobre 2025 - scolaires	Nouage – Groupe Fluo	4 €	Danse et sculpture
Vendredi 17 octobre 2025 à 20h	The Loop – Robin Goupil	B	Comédie théâtrale
Vendredi 7 novembre 2025 à 20h Festival Celtomania	Fleuves Co plateau Madelyn-Ann	C	Musique celtique
Vendredi 14 novembre - Scolaires	Avec un grand F	4 €	Théâtre
Samedi 15 novembre 2025 à 10h30	Avec un grand F	5 €	Théâtre
Jeudi 20 et vendredi 21 novembre 2025 - Scolaires	Peau d'homme – Cie La Salamandre	4 €	Théâtre d'objets
Vendredi 21 novembre 2025 Partenariat L'Escale Culture à Sucé sur Erdre	Maaar	10 € (abonné) 5 € (abonné jeune)	Musique du monde
Vendredi 28 novembre 2025 à 20h	Téléphone moi	C	Théâtre
Mardi 2 décembre 2025 à 20h	Blizzard – Flip Fabrique	A	Cirque

Jeudi 11 décembre 2025 à 20h	Arianne, un pas avant la chute	B	Théâtre musical
Jeudi 18 décembre 2025 à 20h	Let it snow ! - Armel Dupas	D	Musique
Samedi 17 janvier 2026 à 20h	Le mariage de Figaro – P. Torretton	A +	Théâtre
Vendredi 23 janvier 2026 à 20h	Le jeu de l'amour et du hasard	B	Comédie théâtrale
Mercredi 28 janvier 2026	La folle journée de Nantes	Billetterie Folle journée	Musique classique
Samedi 24 janvier 2026 En partenariat avec la bibliothèque municipale	Nuit de la lecture	Entrée libre	
Jeudi 5 février 2026 à 20h	Inavouable – Alexis HK & Benoit Dorémus	B	Musique
Jeudi 12 et vendredi 13 février 2026 - Scolaires	Sous la neige – Bestioles Cie	4 €	Danse
Samedi 14 février 2026 à 10h30	Sous la neige – Bestioles Cie	5 €	Danse
Vendredi 6 mars 2026 à 20h	Carmen – F. Gremaud	A+	Concert
Mardi 10 mars 2026 à 20h	Femme non rééducable	D	Théâtre
Jeudi 19 et vendredi 20 mars 2026 - Scolaires	Au fond des mers – Collectif 23h50	4 €	Marionnettes
Samedi 21 mars 2026 à 10h30	Au fond des mers – Collectif 23h50	5 €	Marionnettes
Dimanche 22 mars à 15h Fête des retraités	Show sur élégance	B	Cabaret
Mardi 24 mars 2026 Partenariat l'Odyssée à Orvault	Typhus Bronx	17 € (abonné) 9 € (abonné jeune)	Clown
Jeudi 2 avril 2026 à 20h	Dafné Kritharas - Varka	B	Musique
Avril 2026	Festival Saperlipuppet En cours	Les tarifs seront votés fin 2025	Marionnettes
Dimanche 26 avril 2026 à 16h	Faraekoto – Cie 6ème dimension	C	Conte, danse hip hop et vidéo
Lundi 27 avril 2026 - Scolaires	Faraekoto – Cie 6ème dimension	4 €	Conte, danse hip hop et vidéo

Après avoir entendu ce rapport,

Vu l'avis de la Commission Animation réunie le 19 mars 2025

Considérant le souhait de conserver la même grille tarifaire pour l'espace culturel Capellia, celle-ci ayant déjà connu une augmentation la saison dernière

Considérant la nécessité d'associer les spectacles de la nouvelle saison artistique 2025/2026 à une catégorie tarifaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la grille de tarifs et le classement des spectacles de la saison culturelle 2025-2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,


NATHALIE LEBLANC



Le Maire,


LAURENT GODET

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à partir de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.